

QUESTION ORALE H-0135/09

pour l'heure des questions de la période de session d'avril 2009
posée conformément à l'article 109 du règlement
par Liam Aylward
à la Commission

Objet: Prévention du suicide

Lors de la période de session de février 2009, nous avons voté, au Parlement européen, le rapport de Mme Tzampazi A6-0034/2009 sur la santé mentale. Au cours de nos discussions, nous avons appris que, chaque année, dans l'Union européenne, 59 000 décès sont imputables au suicide et que, dans neuf cas sur dix, les personnes concernées souffraient de troubles mentaux. Sur la base de ses recherches et de ses résultats pratiques les plus probants, quelle valeur ajoutée la Commission peut-elle fournir aux États membres qui tentent de faire face au suicide et aux maladies mentales sur leur territoire?

Dépôt: 24.02.2009
ga